M-394

Motion de Mmes Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, Marie-France Spielmann et Ruth Lanz Aoued: «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 7 octobre 2003)

MOTION

Considérant que:

– la Fondation du Grand Théâtre ne peut plus équilibrer ses comptes, ne bénéficiant plus de l'apport important du mécénat (depuis le départ de l'ancien président de la fondation) ni de l'apport du Fonds culturel de Genève (depuis la disparition du Grand Casino);

– les démarches du président actuel auprès d'instances privées n'ont pas abouti;

– la subvention de la Ville ne saurait être augmentée, sinon à hauteur des sommes nécessaires pour assurer l'indexation des salaires tant du personnel de la Ville que du personnel de la fondation (approximativement 250 000 francs);

– la suppression du ballet est une solution inacceptable qui a déjà été repoussée à l'unanimité du Conseil municipal en juin 1996,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer sans délai au Conseil d'Etat la conclusion d'une convention tripartite (Ville-Etat-Fondation du Grand Théâtre), comparable à celle conclue avec l'Orchestre de la Suisse romande, par laquelle le Canton garantirait à la fondation une subvention à condition:

– que le ballet poursuive avec le Département de l'instruction publique (DIP) une collaboration régulière concrétisée par des activités d'éveil, de sensibilisation et d'enseignement des arts chorégraphiques;

– que le DIP soit représenté au sein du conseil de fondation.